

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
10 Décembre 2008
À 20H30

Etaient présents :

- | | | | |
|---|-----------------------|----|----------------------|
| 1 | Hubert HÉRIOT | 10 | Roland GAUTIER |
| 2 | Loïc BARBIER | 11 | Christiane CHEVALIER |
| 3 | Jean-Claude GUEZENNEC | 12 | Christian LONCHAMPT |
| 4 | Françoise COUTAND | 13 | Frédérique PERBOST |
| 5 | Nicole BARBOT | 14 | Pascal BOUDON |
| 6 | Dominique TIERCELIN | 15 | Eric HAMEAU |
| 7 | Jean-Luc LECOMTE | 16 | Michel RABIER |
| 8 | Gislaine BOISNARD | 17 | Béatrice GALLET |
| 9 | Jean-Luc JOUANIGOT | | |

Etaient absents :

- 1 Joël CORBIN (pouvoir à Mr TIERCELIN)
- 2 Claude BERNARD (pouvoir à Mme BARBOT)

Madame Nicole BARBOT est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Aménagement de sécurité rue du Général de Gaulle - Demande de subvention,
- 2) Attribution du marché de fourniture de repas en liaison chaude,
- 3) Délibération modificative N°1,
- 4) Modification des statuts du SIPAD,
- 5) Subvention classes transplantées école élémentaire,
- 6) Subvention voyage scolaire Lycée Rotrou,
- 7) Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains devenus constructibles,
- 8) Convention Commune/Préfecture pour les titres électroniques sécurisés,
- 9) Tarifs de location espace socio culturel,
- 10) Modification du tableau des emplois,
- 11) Journée de solidarité 2009,
- 12) Déclarations d'intention d'aliéner,
- 13) Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation d'inscrire à l'ordre du jour deux questions supplémentaires :

1. **Acquisition de terrain pour la construction du terrain de tennis**
2. **Logement pour utilité de service**

Avis favorable à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTIONS
TRAVAUX DE SECURITE AUX ABORDS DES ECOLES
Avenue du Général De Gaulle

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de sécuriser les abords des écoles maternelles et élémentaires, avenue du Général de Gaulle.

Ainsi, il est envisagé d'aménager la voirie et les trottoirs avec création d'un plateau surélevé.

Ces travaux seront financés en partie par la Communauté de communes du Plateau de Brezolles.

Des plans sont présentés à l'assemblée, le changement des arrivées d'eau potable s'ils sont en plomb devra également être prévu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux.
- **SOLLICITE** une subvention auprès :
 - du Fond départemental d'aides aux communes (F.D.A.I.C.)
 - de l'Etat - DGE
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	67 386.04 € HT
Subvention F.D.A.I.C. 50%	
(Plafond de la dépense 25 000 €)	12 500.00 €
Subvention DGE 50%	33 693.02 €
Autofinancement	21 193.02 €

67 386.04 € HT

- **AUTORISE** le Maire à intervenir dans leur exécution et à procéder à leur règlement.

RESTAURATION SCOLAIRE FOURNITURE DES REPAS ECOLE ELEMENTAIRE

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires le 07 novembre 2008, une seule offre est parvenue dans les délais.

Cette offre est présentée par le Conseil Général d'Eure et Loir, la prestation sera effectuée par la cuisine centrale du collège Maurice de Vlaminck.

Fourniture de repas en liaison chaude à compter du 1^{er} janvier 2009.

Marché d'une durée d'un an reconductible deux fois par reconduction expresse et chaque fois pour une période d'un an.

Prix global et forfaitaire du repas : **2.75 euros**.

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **DECIDE** d'attribuer le marché de fourniture de repas en liaison chaude pour l'école élémentaire de BREZOLLES au conseil général d'Eure et Loir.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché.

DELIBERATION MODIFICATIVE N°1

Les titres N°272/2007 et 142/2007 correspondant à la vente de terrains ont été émis à tort à l'article budgétaire 2111 alors que la réglementation comptable impose l'utilisation de l'article 775.

Afin de procéder à cette régularisation il convient d'adopter la délibération modificative suivante:

DEPENSES	Chapitre 67	+60 030
----------	-------------	---------

RECETTES	Chapitre 77	+ 60 030
----------	-------------	----------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité la délibération modificative N°1.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIPAD
Article 1 - 2 - 4 - 5 - 6 et 7
ADHESION DES COMMUNES D'EZY SUR EURE et IVRY LA BATAILLE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

- La modification des articles 1, 2, 4, 5, 6 et 7 des statuts du Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement et de Développement du Pays Drouais.
- Les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry la Bataille au SIPAD .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité,

- la modification des articles 1, 2, 4, 5, 6 et 7 des statuts du SIPAD.
- Les adhésions des communes d'Ezy sur Eure et d'Ivry la Bataille.

SUBVENTIONS CLASSES TRANSPLANTÉES ECOLE ELEMENTAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2008/2009

Monsieur le Maire expose que, suite au conseil d'école du 18 novembre dernier, la commune est sollicitée pour l'obtention de subventions afin de financer des classes transplantées durant l'année scolaire 2008/2009.

Classe découverte à dominante historique : LA PRÉHISTOIRE (parc Samara) Mademoiselle CHAPON

Subvention sollicitée 60 euros par enfant

20 enfants de Brezolles

Soit 1 200 euros

Classe découverte « Messages de paix » Mademoiselle JEANNE

Subvention sollicitée 60 euros par enfant

13 enfants de Brezolles

Soit 780 euros

Classe montagne Monsieur PIQUET

Subvention sollicitée 120 euros par enfant

18 enfants de Brezolles

Soit 2 160 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, (14 pour - 1 abstention - 4 contre) sur présentation d'un justificatif de participation aux différents séjours, d'attribuer les subventions sollicitées à la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

Cette dépense sera inscrite au budget 2009 et réglée à l'article 65738 - Subvention autres organismes divers.

SUBVENTION LYCÉE ROTROU
PROJET « Plongée au cœur de l'Espagne »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre d'un séjour en Espagne afin de découvrir la plongée sous marine et de la culture espagnole, le Lycée Rotrou de Dreux sollicite la commune de Brezolles pour l'attribution d'une subvention de 55 euros suite au départ d'un lycéen domicilié à Brezolles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE**, sur présentation d'un justificatif de participation au séjour et d'une facture, d'attribuer une subvention de 55 euros au Lycée Rotrou de Dreux.

Cette dépense sera réglée à l'article 65738 - Subvention autres organismes divers.

**TAXE FORFAITAIRE SUR LA CESSION A TITRE ONEREUX
DE TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES**

L'article 26 de la loi ENL du 13 juillet 2006 permet de soumettre à taxation la vente d'un terrain nouvellement classé en zone constructible par un PLU.

Cette taxe s'applique aux cessions à titre onéreux (vente, échange) réalisées à titre occasionnel par des personnes physiques ou des sociétés ; en aucun cas à des professionnels de la vente.

Les cas d'exonération :

- lorsque le prix de cession est inférieur au prix d'acquisition ;
- lorsque le terrain cédé a été classé en zone constructible depuis plus de 18 ans ;
- si le prix de vente est inférieur ou égal à 15 000€ ;
- pour les dépendances de l'habitation du cédant ;
- pour les biens cédés avant le 31 décembre 2007 à un organisme de logement social ou en vue de rétrocession à un bailleur social.

La taxe est déclarée et acquittée à la conservation des hypothèques.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante **DECIDE** de la mise en place de cette taxe à compter du **1^{er} janvier 2010**.

CONVENTION COMMUNE / PREFECTURE

Relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des
demandes de titres d'identité et de voyage

Dans le cadre de la mise en place des titres électroniques sécurisés, la Préfecture va mettre à disposition des mairies volontaires des stations fixes d'enregistrement.

La commune de Brezolles ayant proposé sa candidature, il convient de signer une convention entre le Préfet et le Maire qui réglementera les obligations de chacun.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **AUTORISE**, monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en dépôt d'une station fixe d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage.

TARIF DE LOCATION DE L'ESPACE SOCIO CULTUREL

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de modifier, à compter du **1^{er} février 2009**, les tarifs de l'espace socio culturel comme suit :

	HABITANTS DE BREZOLLES		HORS COMMUNE			
	Une journée En semaine de 10h au lendemain 10h	Week-end/Jour férié Du samedi 10h au lundi 10h		Une journée En semaine de 10h au lendemain 10h	Week-end/Jour férié Du samedi 10h au lundi 10h	
		24 H	48H		24H	48H
SALLE N°1	75	125	200	90	160	230
SALLE N°2	125	200	300	150	260	340

SALLE N°3	200	300	450	300	400	550
-----------	------------	------------	-----	------------	------------	-----

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et incomplet nécessaires au fonctionnement des services.

Après en avoir délibéré, l'assemblée DECIDE :

La **CREATION** de l'emploi d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1^{er} février 2009**.

La **CREATION** de deux emplois d'adjoint technique 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du **1^{er} février 2009**.

La **CREATION** de l'emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe, d'une durée hebdomadaire de 5 heures à compter du **1^{er} janvier 2009**.

JOURNEE DE SOLIDARITE

Suite à la réunion de conseil municipal du 15 octobre dernier, le comité technique paritaire a donné un avis favorable (CTP 2008/JS/039) à la proposition de répartition des 7 heures de solidarité sur les heures supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** de répartir 7 heures de solidarité (au prorata du temps de travail pour les agents à temps non complet) sur les heures supplémentaires.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Trois propriétés font l'objet d'une transaction sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son d'intention d'aliéner ses biens.

- AB 563-558 -560 16 av du Général de Gaulle, 14 rue de la Friche - Superficie 315 m2
- ZE 86 13 rue de Saint Rémy- Superficie de 756 m2
- AB 189 Rue de la Friche - Superficie 502 m2

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

LISTE DES EMPLOIS POUR LESQUELS UN LOGEMENT POUR UTILITE DE SERVICE PEUT ETRE ATTRIBUÉ

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction pour utilité de service peut être attribué moyennant une redevance, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction

publique territoriale,

Vu la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relative à la fonction publique territoriale et portant modifications de certains articles du Code des communes et notamment l'article 21,

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré,

FIXE comme suit la liste des emplois de la collectivité pour lesquels un logement de fonction pour utilité de service peut être attribué :

Emploi GARDIEN DU STADE - Grade ADJOINT TECHNIQUE 2^{ème} CLASSE

- Type de concession : **UTILITE DE SERVICE**
- Situation du logement : **IMPASSE DU STADE**
- Consistance du logement : **PAVILLON 70 M2**
- Conditions financières :

Valeur locative annuelle 2 530 euros en 2008

Abattements :

- 10 % pour obligation faite aux fonctionnaires de loger dans les locaux concédés ainsi que pour des fonctions effectuées en dehors des heures normales de service sans rémunération.
- 15% précarité de l'occupation locative.

ACQUISITION DE TERRAIN

Dans le cadre d'une acquisition amiable, FRANCE DOMAINE a évalué le terrain de 31 023 m2 que la commune souhaite acquérir pour la construction d'un terrain de tennis couvert.

Suite à l'avis favorable de l'assemblée délibérante, une proposition d'achat sera faite au propriétaire.

QUESTIONS DIVERSES

L'association « la compagnie du petit loir » fera l'emprunt de 4 grilles d'exposition pour l'arbre de Noël de Boissy lès Perche.

Remerciements pour le banquet des anciens : Monsieur WAGNER et Monsieur REDON.

RABIER Michel

Souhaiterait avoir connaissance d'un bilan de fonctionnement de l'espace socio culturel.

BARBOT Nicole

Signale un manque d'éclairage entre la dernière maison sur la gauche route de Tillières et le pont de Grolu.

Remercie les services administratifs et techniques pour leur aide lors de l'organisation du banquet des anciens.

COUTAND Françoise

Signale un « trou noir » au regard de l'abri bus situé à l'angle de la rue du tramway et de la route de Chartres.

BARBIER Loïc

Le bulletin municipal est quasiment bouclé.

LECOMTE Jean-Luc

Signale de nombreuses déjections canines aux abords de la banque située rue Saint Jean, des potences doivent être achetées afin de mettre à disposition dans la rue des sachets pour ramasser les crottes.

BOISNARD Gislaine

Souhaite que le propriétaire des logements rue de la Bahine soit enjoint de nettoyer les encombrants aux abords de sa propriété.

GAUTIER Roland

Souhaite connaître la progression du projet d'aménagement des espaces verts de la Merville ; le projet est toujours en cours d'étude.

La séance est levée à 22H30.